



PRIME POUR LA VALORISATION DES EAUX DE PLUIE ET BIODIVERSITE

Formulaire de demande

À renvoyer dans un délai de **3 mois** à partir de la date mentionnée sur la facture de solde des travaux, date mentionnée sur l'agrément de Vivaqua pour les systèmes de la récupération, ou sur la dernière facture d'achat/location de matériel, si le bénéficiaire effectue lui-même les travaux:

CLIMAT ET VILLE EN TRANSITION

rue des Halles 4 - 1000 Bruxelles

E-mail : urb.primes@brucity.be

1.- DONNEES RELATIVES AU BENEFICIAIRE

Qualité du bénéficiaire :

- | | | | |
|--|--|--|---|
| ☐ Personne physique | ☐ Entreprise | ☐ Ecole | ☐ Association |
| ☐ Copropriété (syndic) | ☐ SISP | ☐ Locataire privé | ☐ Propriétaire privé |
| ☐ Groupement de voisins | ☐ Autre (à préciser): | | |

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone : E-mail :

Compte bancaire N° :

BE

Titulaire du compte :

Dans le cas d'une demande à direction d'une personne morale :

Numéro TVA :

Adresse du siège social :

2.- DONNEES RELATIVES À L'INSTALLATION

Système d'infiltration

Type d'installation :

- | | | |
|---|--|--|
| ☐ Noue | ☐ Fossé | ☐ Tranchée d'infiltration avec matériaux drainant |
| ☐ Bassin sec | ☐ Bassin en eau | |
| ☐ Raccordement à un système public ou communautaire d'infiltration | | |
| ☐ Autre (à préciser) : | | |

Superficie de l'installation (m³) :

Surface d'infiltration (en m²) :

Surface active (en m²) :

Liste des plantes plantées :

Date des factures :

Montant total des travaux éligibles (montant en € TVAC) :

Toiture verte

Superficie de la toiture (m²) :

Superficie de la toiture verte (m²) :

Type de bâtiment couvert par la toiture verte : ☐ Habitation ☐ Annexes non chauffées (garage, carport...)

Isolant mis en œuvre dans la toiture :

Type d'isolant :

Marque :

Epaisseur totale (e) :

Coefficient R (e / λ) :

Type de toiture verte :

- ☐ Extensive (d'une épaisseur de substrat de 5 à 10 cm, dont le poids est compris entre 30 à 100 kg/m²)
- ☐ Intensive (d'une épaisseur de substrat supérieur à 30 cm, constituée de végétaux à enracinement profond)
- ☐ Semi-intensive (d'une épaisseur de substrat de 10 à 30 cm, dont le poids est compris entre 100 et 400 kg/m²)

Liste des plantes plantées :

Date des factures :

Montant total des travaux éligibles, travaux de fournitures et de placement du complexe de toiture verte (hormis l'isolation) (montant en € TVAC) :

Perméabilisation des sols

Zone de l'installation : ☐ Zone de recul ☐ Zone de retrait latéral ☐ Zone de cours et jardin
☐ Autre (à préciser) :

Superficie totale de l'espace minéralisé (m²) :

Superficie de la zone perméabilisée installée (en m²) :

Liste des plantes plantées :

Date des factures :

Montant total des travaux éligibles (montant en € TVAC) :

Système récupérateur d'eau de pluie

Type de toiture :

- ☐ Plate ☐ En pente ☐ Toiture verte extensive ☐ Autre (à préciser)

Surface de la toiture concernée par la récupération de l'eau de pluie (estimation en m² en projection horizontale) :

Capacité (en litres ou m³) :

Emplacement ☐ Jardinnet avant ☐ Jardinnet arrière ☐ Cave ☐ Autre (à préciser) :

Raccordement à la (aux) chasse(s) de toilette : ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 et plus

Autre(s) raccordement(s) : ☐ Robinet de jardin ☐ Buanderie ☐ Machine à laver ☐ Autre (à préciser) :

Date des factures :

Montant total des travaux éligibles (montant en € TVAC) :

3.- DOCUMENTS À JOINDRE

- Si la demande est faite par le locataire de l'immeuble, l'autorisation du propriétaire d'effectuer les travaux et l'engagement de ce dernier de maintenir l'installation en parfait état de fonctionnement pendant une durée de minimum dix ans.
- Une ou plusieurs esquisses du projet, des plans, des schémas ou des dessins avec un niveau de détail qui permet de visualiser les éléments suivantes:
 - Le surface imperméable totale de la parcelle
 - Les surfaces imperméabilisées qui vont être perméabilisées
 - Les surfaces imperméabilisées et les toitures connectées vers les dispositifs d'infiltration
 - L'emplacement des systèmes d'infiltration de pluie en démontrant clairement leur type
 - L'emplacement des systèmes de réutilisation d'eau de pluie
 - Les toitures vertes installées, les informations techniques liées à celles-ci
 - Les surfaces, les volume et la profondeur des dispositifs
 - Les surfaces des plantations
 - Les connexions des canalisations/tuyaux, les éventuels exutoires trop pleins et leur emplacement dans les dispositifs.
- Des photos de l'état avant les interventions, pendant et après, qui montrent en détail les éléments de l'esquisse, plan, schéma / dessin et les aspects techniques des installations.
- Pour la preuve des coûts d'investissement :
 - Copie des factures de l'entrepreneur qui a réalisé les travaux mentionnant l'adresse du lieu des travaux, le nom du maître de l'ouvrage, le nom du client/demandeur
 - Copie des factures d'achat dans le cas où le demandeur de la prime se charge lui-même de l'installation du dispositif (achat ou location de matériel...)
 - La preuve que les factures ont été acquittées (extrait de compte...).
- Le cas échéant une copie du permis d'urbanisme accordé (par exemple changement relief plus de 50 cm de profondeur et dispositif d'infiltration à moins de 50 cm de la limite de propriété) ou une copie des plans cachetés du permis d'urbanisme sur lesquels la toiture verte est décrite.
- Le cas échéant, l'agrément de Vivaqua pour la mise en place d'une citerne de récupération d'eau de pluie.
- Le cas échéant, preuve que le bien est mis en location (contrat de location).
- Le cas échéant, une liste des plantes qui ont été plantées.

- Le cas échéant, un accord commun, signé par tous les voisins, dans lequel figure l'ensemble des noms et coordonnées des personnes appartenant au groupement de voisins concernées par les travaux, ainsi que l'identification des parcelles concernées (adresse et référence cadastrale).
- Le cas échéant, le document stipulant l'attribution des primes Renolution associées : C3 Récupération d'eau de pluie et/ou C4 Démolition pour perméabiliser les sols et/ou E5 Toiture végétalisées ou stockante en eau de la Région de Bruxelles-Capitale.
- Le cas échéant, une déclaration sur l'honneur de votre non-éligibilité aux primes Renolution ou la preuve que le budget régional est atteint (par exemple un courrier de refus).

4.- DECLARATION SUR L'HONNEUR

Nom et prénom du demandeur de la prime :

- Exécuter les travaux suivant les règlements, les recommandations, les prescriptions et les codes de bonne pratique relatifs à l'urbanisme, aux chantiers et au respect de l'environnement.
- Maintenir l'installation en parfait état de fonctionnement pendant une durée de minimum cinq ans.
- En cas de cession de son droit sur le bien immobilier pendant les cinq ans, faire respecter les obligations au présent article à tout cessionnaire.
- Mettre à disposition de l'administration tous les documents nécessaires tels que demandés dans ce formulaire, ainsi que toutes les données relatives au projet. • Autoriser la Ville à faire procéder sur place aux vérifications utiles

Je, soussigné, déclare par la présente que toutes les données contenues dans le présent formulaire sont exactes et véritables.

Bruxelles, le

Signature du demandeur,

5.- DONNEES RELATIVES A L'ENTREPRENEUR/L'INSTALLATEUR

Nom de la société et forme juridique :

Nom de l'entrepreneur et/ou personne de contact :

☐ Entreprise d'économie sociale, de travail adapté ou d'insertion sociale

Adresse :

Numéro de TVA : BE

--	--	--	--

--	--	--

--	--	--

Numéro d'enregistrement :

--	--

--	--

--

--

Personne de contact :

Nom, prénom : Adresse :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Fait à

le

Signature de l'entrepreneur/l'installateur



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Développement urbain • Departement Stadsontwikkeling

Climat et ville en transition • Klimaat en stad in transitie

Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles • Hallenstraat 4, 1000 Brussel

T. 02 279 33 10 - urb.primes@brucity.be • urb.premies@brucity.be - www.bruxelles.be • www.brussel.be